



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La qualité comptable

Le socle
d'une gestion
performante



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

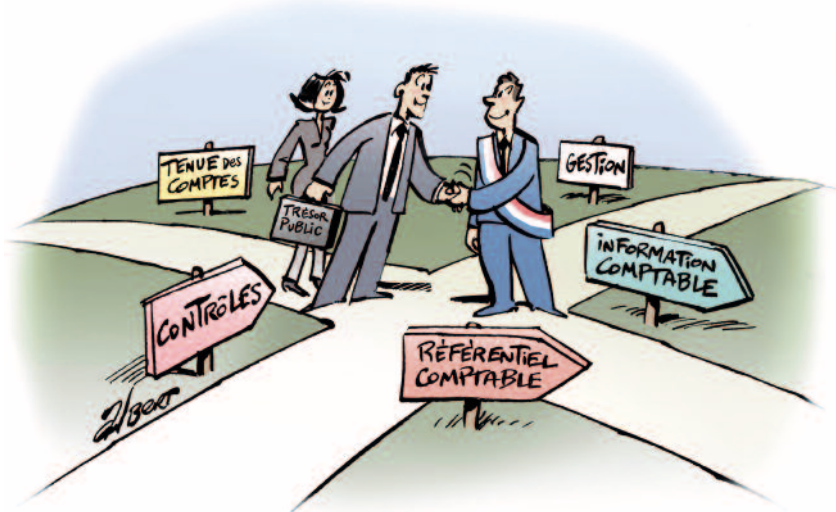
LE TRÉSOR PUBLIC

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Le Trésor public accompagne les collectivités locales dans tous les aspects de leur vie financière

Disposer d'une information comptable transparente et fiable est un véritable enjeu démocratique. La comptabilité a en effet vocation à être un vecteur d'information à destination des citoyens et des élus. La comptabilité est un outil de pilotage pour les gestionnaires qui permet de contrôler l'utilisation des deniers publics. À cet égard, les nouveaux référentiels comptables accentuent les exigences en matière de transparence financière et comptable.

Tenant les comptes des collectivités locales, le comptable public est ainsi l'interlocuteur privilégié en matière de partage de l'information comptable.



OPTIMISER

LA GESTION FINANCIÈRE

La comptabilité traduit la réalité des finances locales et constitue un instrument de pilotage des politiques publiques



La comptabilité permet de connaître :

- le coût des services publics,
- le niveau d'endettement,
- les risques financiers latents,
- la capacité d'investissement.

Elle donne ainsi l'assurance au gestionnaire d'effectuer le meilleur choix de gestion par un arbitrage au plus juste entre les différents leviers de financement :

- la fiscalité,
- l'emprunt,
- l'épargne.

Elle permet de situer la collectivité dans le panorama financier local.

La qualité comptable est un objectif constant du Trésor public pour améliorer la gestion et le pilotage par la performance.

AMÉLIORER

LA TRANSPARENCE DES COMPTES

Des comptes complets offrent à tout moment une meilleure information aux citoyens et aux partenaires

Une évaluation au plus près de toutes les dépenses et recettes y compris les opérations d'ordre dans les prévisions budgétaires est une garantie de la complétude des comptes.

La restitution régulière de l'information sur l'exécution des recettes et des dépenses prévues au budget accroît la lisibilité des comptes.



MAÎTRISER LES DÉPENSES PUBLIQUES

La maîtrise de l'exécution budgétaire permet de contenir les dépenses



La maîtrise des dépenses nécessite :

- une bonne prévision budgétaire. Ainsi, un taux d'exécution maximum donne l'assurance d'un calcul au plus juste des dépenses et des ressources mobilisées ;
- de suivre l'engagement des dépenses pour faire supporter à l'exercice les charges qui le concernent en les rattachant en fin d'exercice et déterminer ainsi le résultat disponible.

La prévision budgétaire pluriannuelle sera un facteur déterminant pour l'atteinte de cet objectif.

VALORISER SON PATRIMOINE

La connaissance précise du patrimoine facilite les choix de gestion

Son suivi passe par une gestion dynamique qui permet :

- d'optimiser l'utilisation des biens,
- de connaître la valeur du patrimoine,
- de savoir qui doit entretenir les biens,
- d'adapter les biens aux besoins,
- d'apprécier le coût de revient,
- d'apprécier le bon niveau d'amortissement pour renouveler le bien.



ANTICIPER

LE RISQUE FINANCIER

Le risque financier fragilise la situation des collectivités publiques s'il n'est pas anticipé et évalué



Il convient donc :

- de s'assurer que le résultat affiché n'est pas compromis par des recettes incertaines : une provision permet de le remettre au bon niveau ;
- de provisionner les contentieux, les garanties d'emprunts...
- de suivre les satellites (SEM, associations, délégataires...) avec lesquels des liens financiers existent.



Pour en savoir plus,
contactez votre trésorerie

Direction générale des Finances publiques

avril 2008